

Au programme de la séance de ce soir :

Les maltraitances psychologiques

Le harcèlement moral ou le harcèlement sexuel peuvent prendre la forme d'un véritable meurtre psychique : notre société ne se montre-t-elle pas aveugle, voire complaisante, devant cette inquiétante forme de violence ?



Dans la vie, il est des rencontres stimulantes qui nous incitent à donner le meilleur de nous-mêmes, il est aussi des rencontres qui nous minent et qui peuvent finir par nous briser. Un individu peut réussir à en démolir un autre par un processus

de maltraitance psychologique, de harcèlement moral en particulier. Il arrive même que l'acharnement se termine par un véritable meurtre psychique. Nous avons tous été témoins d'attaques perverses à un niveau ou à un autre, que ce soit dans le couple, dans les familles, dans les entreprises ou bien dans la vie politique et sociale. Pourtant notre société se montre aveugle devant cette forme de violence directe et indirecte. Sous prétexte de tolérance, on devient complaisant !!! ». C'est ainsi que s'exprime Marie-France Hirigoyen dans l'introduction de son livre « Le Harcèlement Moral » paru en 1998.

L'apparition d'abord, la fréquence et la gravité ensuite, des actes de maltraitances psychologiques qui s'exercent entre individus, ont justifié une attention particulière de l'opinion publique. Ces démarches engagées à des fins de domination, ont initialement été attribuées, et par erreur réservées, aux seules relations interpersonnelles à caractère conflictuel, repérées dans le monde du travail. Mais il apparaît que ces agissements se retrouvent dans de nombreuses situations de la vie courante. Il existe donc une menace, un risque d'installation de violences psychologiques qui demeure lié à différents facteurs, dont l'organisation, les conditions de travail ou les relations existantes au sein de la structure, de l'environnement.

Ses manifestations se traduisent de différentes manières : le stress, les violences dites externes (résultant de personnes non salariées de l'entreprise, par exemple : client, fournisseur, usager), au contraire des violences dites internes, résultant d'agissements entre salariés, entre familiers, dans un cadre dit de proximité. C'est dans cette dernière situation que se repèrent le harcèlement sexuel et le harcèlement moral. La révélation récente de suicides de salariés d'entreprises où avaient été identifiées des violences psychologiques à leur égard, a mis en évidence des pratiques managériales et relationnelles, en capacité d'affecter gravement la santé physique et psychologique de leurs victimes. Il est donc logique de s'interroger sur les délais, les modalités d'apparition de ce « phénomène de société », mais aussi sur son traitement législatif et réglementaire par les Pouvoirs Publics, qui date seulement de 2002, assorti d'un accord « interprofessionnel » de 2010.

Il n'est donc plus possible d'ignorer l'existence des violences psychologiques, caractérisées par des actes délibérés, mais qui s'accompagnent également d'une absence de réactivité de l'environnement de proximité, ce qui justifie de chaque citoyen la considération d'une nécessaire assistance à personne en danger.

dernière séance



« Une bonne fessée, cela n'a jamais fait de mal à personne », entend-on très régulièrement. Mais en sommes-nous certains ? A entendre Olivier Maurel, qui vient de publier un quatrième ouvrage sur le sujet, le doute est permis.

La violence subie lorsqu'on est enfant devient la mesure pour chacun de la violence « tolérable ». Universelle, elle varie selon les cultures. Mais le simple fait que l'homme soit le seul animal qui fasse régulièrement violence à sa progéniture devrait nous intriguer.

La question de la punition, posée par plusieurs des participants vient néanmoins perturber les adversaires de la violence éducative.

Le débat n'est pas clos !

prochaine séance

Vendredi 15 mars 2013

Mondialisation et Droit

Philippe Pedrot
Universitaire, Professeur de Droit



Directeur
d'association

intervenant : **Henri Roig**

Diplômé de l'Ecole Nationale de la Santé, Henry Roig a exercé la direction d'établissements médico-sociaux et sanitaires, en charge d'accompagner et soigner des personnes en situation d'handicap.

Il lui a été confié l'ouverture de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, et les institutions de formation des directeurs et cadres de ce secteur d'activité, font appel à ses interventions pédagogiques dans le domaine du Management, et en particulier sur le champ de la gestion des risques psycho-sociaux.

Il animera ce soir pour la première fois une séance du Café Philo La Garde.